



Sainte-Cécile-de-Milton

ÉLECTIONS 2025

Perturbation de la poste

En raison de la grève à Postes Canada, la municipalité ne peut pas vous faire parvenir les avis d'inscription ou de non-inscription à la liste électorale.

Ce document regroupe donc toutes les informations essentielles relatives à la révision de la liste électorale et au scrutin municipal à venir. Il s'agit du seul document qui sera transmis aux électrices et aux électeurs.

Vérification de votre inscription

La majorité des électrices et électeurs sont déjà bien inscrits à leur adresse et n'ont aucune démarche à effectuer.

Pour confirmer votre inscription, vous pouvez :

- Consulter le site de la Direction générale des élections du Québec (DGEQ) :
<https://www.electionsquebec.qc.ca/voter/verifier-son-inscription-a-la-liste-electorale/>
- Contacter la municipalité :
 450 - 378 - 1942, poste 121

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, communiquez avec nous pour vérifier votre inscription :

- Vous avez changé d'adresse depuis le 5 septembre 2025;
- Vous êtes propriétaire ou copropriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise à Sainte-Cécile-de-Milton et souhaitez voter ici.

Révision de la liste électorale

La liste électorale a été déposée le 3 octobre 2025 au bureau municipal et fait actuellement l'objet d'une révision.

Pour voter, vous devez être inscrit(e) sur la liste électorale.

Vous êtes admissible si, le 2 novembre 2025, vous remplissez les conditions suivantes :

- Avoir 18 ans ou plus;
- Être citoyen(ne) canadien(ne);
- Être résident(e) du Québec depuis au moins six mois;
- Ne pas être sous tutelle ni avoir été déclaré(e) coupable de manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.

Commission de révision

 **Lieu :** 112, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton

 **Dates et heures :**

- Lundi 20 octobre, de 13 h 30 à 20 h
- Mardi 21 octobre, de 9 h à 12 h

Vous pouvez y présenter une demande d'inscription, de correction ou de radiation.

Apportez deux pièces justificatives :

- L'une indiquant votre nom et date de naissance;
- L'autre indiquant votre nom et adresse de domicile.

Scrutin municipal

Un scrutin sera tenu pour le poste de conseiller(ère) – siège 3 entre :

- Johanna Fehlmann
- Sébastien Gignac

Candidats élus sans opposition

- Maire : Paul Sarrazin
- Sièges 1 : Ginette Prieur
- Sièges 2 : Sylvain Roy
- Sièges 4 : Jacqueline Lussier-Meunier
- Sièges 5 : Pierre Bernier
- Sièges 6 : Sylvain Goyette

Dates et lieux de vote

Vote par anticipation

- Lieu : Salle communautaire : 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton
- Quand ? Dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h

Jour du scrutin

- Lieu : Salle communautaire : 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton
- Quand ? Dimanche 02 novembre 2025, de 10 h à 20 h

Le dépouillement des votes aura lieu le 2 novembre à 20 h 30 à la salle communautaire (130 rue Principale). Les citoyennes et citoyens sont les bienvenus pour y assister.

Chaque électeur devra présenter une pièce d'identité au moment du vote (carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport canadien, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces Canadiennes).

Pour information

Président d'élection

Michel Larouche

- 112 rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton
- 450 502-7871

Adjointe au président d'élection

Andréa Olivarez

- 112 rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton
- 450 378-1942, poste 127